

Régionale d'Élevage Fast LORRAINE



SAMEDI 04 AVRIL

TAN & Confirmation (Mezquida Catherine)
Restauration & Buvette sur place

Sous les jugements de
Mr Nacho Carballido

Carballido Staffs

LOCALISATION

HIPPODROME DE VITTEL

D18, LIEU DIT L'ORÉE DU BOIS

88800 VITTEL

CONTACT | Mr PINTUS Alexandre

fast.alexandre.pintus@gmail.com

Inscription sur CEDIA.fr

Agrian



MERCI À TOUS NOS SPONSORS

alleva
Inspired by Nature

VOTRE ANIMALERIE EN LIGNE
WIPS
west indies pet shop
www.wipshop.fr



Design by **KONG**

LE COIN CANIN 
KONG 



Agria 



LE MOT DU DELEGUE

BONJOUR À TOUTES ET À TOUS,

Etant votre délégué Lorraine pour le Club FAST, je suis vraiment touché de votre présence pour ma 2ème Régionale d'Elevage, mais la 1ère en Lorraine.

J'ai eu l'honneur de pouvoir inviter, et le privilège qu'il acceptemont invitation pour son tout premier jugement en France : M. NACHO CARBALLIDO, de l'élevage KARBALLIDO STAFFS, juge mondialement reconnu et qui nous viens tout droit d'Espagne. Je le remercie infiniment d'avoir fait le déplacement.

Je tiens également à remercier aussi pour leur venue :

- Mme MEZQUIDA Catherine pour effectuer les passages des TAN et les confirmations,
- M. REVIRIOT David, vétérinaire présent pour le contrôle des chiens,
- L'ASSOCIATION DES COURSES HIPPIQUES DE VITTEL qui a répondu favorablement à ma demande d'organisation de cette Régionale à l'Hippodrome,
- toutes les personnes qui ont participé aux nombreuses dotations,
- tous les sponsors partenaires officiels du FAST,
- PIZZA PALACE qui offre le repas des Juges et de la Secrétaire,
- et bien sûr, vous, les exposants !

Je vous demanderais à tous de respecter les lieux, que se soit pour les mégots, les excréments de vos chiens ou les sanitaires mis à disposition pour la journée.

Je vous souhaite une belle exposition dans la joie et la bonne humeur, sans oublier le fair-play ...

QUE LE MEILLEUR GAGNE !!!

Votre délégué Régional
PINTUS Alexandre

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

08h00 : Accueil des exposants et contrôle vétérinaire

10h00 : Début des Jugements

12h00 : Apéritif et Pause Repas

14h00 : Reprise des Jugements

16H30 : Best In Show

Passages des TAN : l'après-midi

Confirmations : l'après-midi

Juge : M. Nacho CARBALLIDO

Juge confirmations et TAN : Mme Catherine MEZQUIDA

Référent bien-être animal : Alexandre PINTUS

DOTATIONS

M. Alexandre PINTUS

Elevage "DEI GLADIATORI D'ORO"
offre 1 trophée pour le BOB

M. Daniel POPESCU

Elevage "TEXAS RASCALS KENNEL"
offre 1 trophée pour le BOS

M. Alexandre PINTUS

DELEGUE FAST LORRAINE
offre 1 tête d'Amstaff pour le Meilleur Puppy

Mme Cynthia SCHMITT

Elevage "OLD PARRY'S"
offre 1 grande coupe pour le Meilleur Baby

M. Jean-Philippe BRONDEAU

Elevage "RUGSTAFF"
offre 1 trophée pour le Meilleur Jeune

M. Régis LEFEVRE

Elevage "BONETHUG AMSTAFF"
offre 1 trophée pour le Meilleur Champion
et 1 montage personnalisé pour les 3ers de la classe ouverte Mâle et Femelle

Mme MEZQUIDA Catherine

Elevage "DREAMCLASS"
offre 1 laisse d'exposition aux 1er des classes Baby et Puppy Mâle et Femelle

M. Grégory JARDIN et Mme Elodie DHENIN

Elevage "OF SECRET'S SOURCES"
offre 1 trophée pour le Meilleur Vétérain

La société "NATURE DOG 70"

offre 1 collier en biotane à tous les 1ers des classes d'engagement

La Société "SECRET BLACK MOON"

offre le cadeau du Juge M. Nacho CARBALLIDO

Nos PARTENAIRES FAST vous offrent :

AGRIA offre :

6 lots comprenant 1 sac, 1 plaid et 1 thermomètre

ALLEVA offre :

1 coupe et 1 sac de croquettes pour les meilleurs Baby, Espoir, Femelle Adulte, Vétérán,
1 grande coupe et 1 grand sac de croquettes pour le Best Of Breed

AZUREAW offre :

2 brochures porte-numéros, 1 pochette à document et 1 pochette à friandises

BBD offre :

2 Casquettes, 1 bonnet, 2 Vet Bed, 5 tour de cou, 6 friandises et offre 10% de réduction aux adhérents pour tout achat

BIOGANCE offre :

3 échantillons de 15 ml de shampoing 2 en 1, 3 échantillons de 30 ml de shampoing chiot, 3 stylos promotionnels, 3 sacs Biogance intissés biodégradable, 3 porte-clefs, 3 shampoings universel organissime, 3 bons d'achats et 20 bons de réductions

DESIGN BY HOW offre :

1 bon d'achat de 30 euros valable pour un montage de son choix aux BOB et BOS et 1 bon valable pour un montage sur fond unique à tous les meilleur

La COMPAGNIE DES CROQUETTES offre :

1 flot ou 1 coupe et 1 sac de croquettes pour les meilleurs : Puppy, Jeune, Mâle Adulte, Champion,
1 grande coupe et 1 grand sac de croquettes pour le Best Opposite Sexe

LE COIN CANIN / KONG offre :

3 jouets

SUBLIM NAT offre :

des stylos personnalisés pour la Régionale à chaque propriétaires ainsi qu'aux juges

WIPS offre :

1 chèque d'une valeur de 50 euros au délégué pour l'organisation de sa Régionale

Le Club de race

FRANCE AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER

offre :

une coupe aux 4ers chiens des classes d'engagement
une coupe aux meilleurs paire, couple, lot d'affixe et reproducteur
une coupe à tous les participants du Junior Handling
un flot aux chiens ayant réussi l'épreuve du TAN
une coupe "Coup de Coeur" du Délégué
une coupe "Coup de Coeur" du Juge

REGLEMENT DE L'EXPOSITION REGIONALE D'ELEVAGE FAST

Article A - 1 : LIEU, DATES

L'exposition se tiendra à l'Hippodrome, D18, lieu dit l'Orée du Bois 88800 VITTEL, le 04 Avril 2026.

Article A - 2 : ARRIVEE ET JUGEMENTS

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 08 heures 00.

Les jugements commenceront à 09 heures 30 et pourront être interrompus pour le déjeuner.

Article A - 3 : LOGEMENT

L'exposition se fera sans mise à disposition de cages individuelles.

Article A - 4 : SORTIE DES CHIENS

La sortie des chiens s'effectuera après les jugements individuels.

Article A - 5 : SERVICE VETERINAIRE

Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

Article A - 6 : TOILETTAGE

Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou un quelconque matériel. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Article A - 7 : PRESENTATION

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation (interdiction d'utiliser des potences). Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double Handling » est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gestulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge.

Article A - 8 : ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

Article A - 9 : ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Seront refusés :

a) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'information, les TAN, Confirmations, junior handling et inscription des lots, paires et couples

b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris (papier ou online). Pour les engagements en Groupe ou Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant. L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy, Baby et Vétérain.

Article A - 10 : ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES

CLASSE INTERMEDIAIRE (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et la classe travail) Pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé

CLASSE OUVERTE (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe travail) Pour les chiens âgés de quinze mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

CLASSE TRAVAIL (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe ouverte) Pour les chiens âgés de quinze mois minimum, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC. (photocopie à joindre à la feuille d'engagement). La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. La récompense doit

être obtenue avant la dernière date de clôture des engagements à l'exposition.

L'engagement en classe «travail» pour les disciplines olfactives est autorisé pour la race American Staffordshire Terrier.

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un brevet de recherche utilitaire. Les chiens du 3ème groupe peuvent être présentés en classe travail après avoir donné satisfaction à au moins une épreuve validée par le club de race.

CLASSE BABY 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant - Insuffisant. Elle donne lieu à un classement sous réserve de l'obtention du qualificatif Très prometteur et peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Baby » de race, du groupe, du jour...

CLASSE PUPPY 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant - Insuffisant. Elle donne lieu à un classement sous réserve de l'obtention du qualificatif Très prometteur et peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy » de race, du groupe, du jour...

CLASSE JEUNE (obligatoire)- Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent mais non au CACS.

CLASSE CHAMPION (obligatoire)- Réservée exclusivement aux chiens déclarés champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE VETERAN (obligatoire à partir de 8 ans Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement mais ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

Pour être inscrit dans les classes ci-dessous, le chien doit également concourir, à titre individuel.

CLASSE COUPLE (facultative) (Classe pouvant être constituée au poteau) Pour deux chiens de même race ou variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire.

CLASSE PAIRE (facultative) (Classe pouvant être constituée au poteau) Pour deux chiens de même race ou variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire. Les classes de Couple, Paire doivent, si possible, être présentées sur le ring d'honneur par un seul conducteur.

LOT D'AFFIXE (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte de 3 à 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur. Le vainqueur de cette classe ne pourra participer au Concours Général Agricole que si chaque sujet présenté de la classe sera âgé d'au moins 1 an le jour dudit Concours.

LOT DE REPRODUCTEURS (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1er degré, pouvant être nés chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur. Le vainqueur de cette classe ne pourra participer au Concours Général Agricole que si chaque sujet présenté de la classe sera âgé d'au moins 1 an le jour dudit Concours.

Autre catégorie :

Chien « ne concourant pas » :

Pour tout chien âgé de 4 mois minimum, titulaire d'un document d'origine LOF ou inscrit à un livre reconnu FCI et possédant un carnet de santé à jour. Ce chien figure au catalogue, mais ne participe à aucun jugement de l'exposition. Il accompagne obligatoirement un ou plusieurs autres chiens déjà inscrits en classe individuelle (hormis ceux appartenant aux organisateurs de l'exposition)

Article A - 11 : REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être réglé :

- Au moyen d'un titre de paiement à l'ordre de F.A.S.T. adressé par voie postale à l'organisateur en même temps que la feuille d'engagement.
- Par prélèvement CB si l'engagement est fait par la voie Internet.

Article A - 12 : CLOTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

Article A - 13 : REFUS OU EXCLUSIONS

1. Des engagements : L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2. Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :

- a) ceux refusés par le Service Vétérinaire
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés
- c) Dans ces cas les engagements ne seront pas remboursés
- d) Chien non engagé par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
- e) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

Article A - 14 : JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront disqualifiés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall. SCC - 2017

Article A - 15 : QUALIFICATIFS

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant «de la classe» et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas réhabilitaires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notables ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ETRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ou SUFFISANT ne pourront prétendre à un classement).

Article A - 16 : C.A.C.S.

Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er EXCELLENT en classe Intermédiaire, en classe Ouverte ou en classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas

automatiquement la première place. Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2ème est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS.

La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC.

Article A - 17 : RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

Article A - 18 : SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
- Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

Article A - 19 : CONFIRMATION

La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien.

Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

Article A - 20 : PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

Article A - 21 : OTECTOMIE

Les chiens aux oreilles coupées, dès après le 1er juin 2019, qu'ils soient français ou étrangers, ne seront plus confirmables et ne pourront plus être présentés en exposition.

Article A - 22 : AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER

I – Le service des douanes est susceptible d'exiger, d'une personne se présentant au bureau des douanes français, avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II – L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins 3 mois, sous réserve de la présentation au bureau des douanes d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine, attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse, ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins de un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III – Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le vétérinaire officiel désigné par les organisateurs, peut refuser l'admission des chiens à l'exposition en cas de non conformité aux conditions sanitaires. Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

STATISTIQUES DES 31 CHIENS INSCRITS

Classe	Sexe	Numéros	Nb.	Juge
PUPPY	Mâles	1 à 1	1	M. CARBALLIDO Jose-Ignacio-Andres
JEUNE		2 à 3	2	
INTERMEDIAIRE		4 à 5	2	
OUVERTE		6 à 9	4	
CHAMPION		10 à 13	4	
VETERAN		14 à 14	1	
BABY	Femelles	15 à 15	1	
JEUNE		16 à 17	2	
INTERMEDIAIRE		18 à 21	4	
OUVERTE		22 à 25	4	
CHAMPION		26 à 28	3	
VETERAN		29 à 31	3	

CHIEN INSCRIT AU TAN

Cat	ID	Nom du chien	Nom du propriétaire
9	250268781332252	THORESTEEL VANNBERT IMPRESSIVE KENTUCKY	M. AUBERT Jérôme
Total			1

LISTE DES EXPOSANTS

M. AUBERT Jérôme	Fontaine la Verte 11, chemin du Moulin Foulon 27490 FONTAINE HEUDEBOURG.....	9
M. BASQUIN Nicolas	19, rue de Soissons 59195 HERIN - 06 60 66 82 09.....	18
M. BENOIST Anthony	18, rue Berthier 53000 LAVAL - 06 67 33 15 52.....	13-15-29
M. Mlle DAUTREPPE Grégory et Laura	La Petite Maugerie 53700 VILLAINES LA JUHEL - 07 80 37 70 58.....	5-21
Mme DEGRADOT Isabelle	7, rue de la Mairie 25640 FLAGEY RIGNEY - 06 37 53 36 99.....	8-11-16-25-28-31
Mme DEVOILLE Marie-Laure	25 A, rue du Moulin 70400 FRAHIER ET CHATEBIER - 03 84 23 97 44.....	30
Mlle DIVE Morgane	1, la Ferrière 70310 AMONT ET EFFRENEY - 06 79 01 20 04.....	22
M. GABRIEL-REGIS Gilles	- 06 65 11 04 92.....	6
M. GOLDBLUM Hadrien		14
M. Mme GUILLEMOT Christopher et Océane		10-24
Mlle KOHL Audrey		7-26
M. LEFEVRE Régis		1
M. MAUCHAUSSE Mickaël		3
Mme MOUREU-LARRANG Laura	- 06 38 23 56 97.....	17
M. POPESCU Daniel	19, rue Henry Victor Hyssette 13200 ARLES - 06 52 63 61 11.....	19-27
M. Mme POTHIN Mathieu et Christina	2, rue des Charmottes 70100 AUVET ET LA CHAPELOTTE - 06 49 33 29 29.....	2-4-23
M. THIEBAUD Joachim		20
Mme VERJADE-MAILLOT Annelise		12

LISTE DES CHIENS EXPOSES

STAFFORDSHIRE AMÉRICAIN

Juge : M. CARBALLIDO Jose-Ignacio-Andres (ESPAGNE)

• CLASSE PUPPY MALE •

- 1 **BONE THUG BACK EACH OTHER ROCKABYE** SPKP : 4358 - id : 941000030480807 né le 25/07/2025 (*LBK'S REBEL AND PROUD ROCK ME BABY x SNOWSTORM OF THE NEW AGE AST*) Prod : Mme SVECOVA Tatiana, Prop : M. LEFEVRE Régis

• CLASSE JEUNE MALE •

- 2 **ARAGON DES AMOURS DE STAFFORD** LOF : 166439 - id : 250269699777648 né le 31/05/2025 (*THANOS AMERICAN BLACK LEGION x THORESTEEL NAMAHAH WITH LOVE STAFFORD*) Prod et prop : M. Mme POTHIN Mathieu et Christina
- 3 **BURNING STAFF A STAR IS BORN** LOF : 166057 - id : 250269611465237 né le 03/03/2025 (*CELIA'S BLUE EYES JIM-JERICO-COURTS x GENIUS AST PERFECT GIRL BURNING STAFF*) Prod : M. LIESTAL Sébastien, Prop : M. MAUCHAUSSE Mickaël

• CLASSE INTERMEDIAIRE MALE •

- 4 **VENOM STAFFORD OF WOODCASTLE'S DOGS** LOF : 164818 - id : 250269591772850 né le 18/05/2024 (*ORION OF WOODCASTLE'S DOGS x ONCE UPON A TIME OF WOODCASTLE'S DOGS*) Prod : M. Mlle BRONZINA Xavier / HERIQUET Johanna, Prop : M. Mme POTHIN Mathieu et Christina
- 5 **VIKING BLACK DES BERGERS ANGELIQUES** LOF : 165247 - id : 250269611304291 né le 10/09/2024 (*DIABLO LONG STEP x SIBELLE DES MOLOSSES DU SENONAI*) Prod : M. DAUTREPPE Grégory, Prop : M. Mlle DAUTREPPE Grégory et Laura

• CLASSE OUVERTE MALE •

- 6 **PACO THE SINDELAR BUDDY DEI GLADIATORI D'ORO** LOF : 134654/13603 - id : 250269802843883 né le 14/09/2019 (*DICKIES DEADWOOD'S COWBOY x LOBOTOWN EVA KANT*) Prod : M. PINTUS Alexandre, Prop : M. GABRIEL-REGIS Gilles
- 7 **TEIKI** LOF : 153160/14485 - id : 250268780128775 né le 01/01/2022 (*ORION OF WOODCASTLE'S DOGS x POLLY*) Prod et prop : Mlle KOHL Audrey
- 8 **THANOS AMERICAN BLACK LEGION** LOF : 159086/14678 - id : 250269591314519 né le 23/12/2022 (*SANDOR AMERICAN BLACK LEGION x DREAMCLASS OHANA LADY PERSPECTIVE*) Prod : M. GARNERET Anthony / DEGRADOT Isabelle, Prop : Mme DEGRADOT Isabelle
- 9 **THORESTEEL VANNBERT IMPRESSIVE KENTUCKY** LOF : 164523 - id : 250268781332252 né le 29/06/2024 (*SON-OF-KENTUCKY DU TEMPLE DE GAIA x THORESTEEL THE STANDOUT TISHA*) Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : M. AUBERT Jérôme

• CLASSE CHAMPION MALE •

- 10 ((CH)) **ICEWOOD EZ IN DA CLUB TO PARTY** HR : 15739 SF - id : 191035000185162 né le 24/08/2023 (*SERENDIPITY'S GREAT HUNTER FROM ROCK x ARIETTA AIRFIRE*) Prod : M. MATEJ MATIC TIHOMIL, Prop : M. Mme GUILLEMOT Christopher et Océane
- 11 ((CH)) **RAGNAR AMERICAN BLACK LEGION** LOF : 143777/13932 - id : 250268743489980 né le 10/11/2020 (*KARBALLIDO STAFFS MAMBO GOLDEN LEGEND x FRENCH CHALLENGER L'ESPERANZA*) Prod : M. Mlle GARNERET Anthony / DEGRADOT Isabelle, Prop : Mme DEGRADOT Isabelle
- 12 ((CH)) **R'HONDO AMERICAN BLACK LEGION** LOF : 143778/14028 - id : 250268743489919 né le 10/11/2020 (*KARBALLIDO STAFFS MAMBO GOLDEN LEGEND x FRENCH CHALLENGER L'ESPERANZA*) Prod : M. Mme GARNERET Anthony / DEGRADOT Isabelle, Prop : Mme VERJADE-MAILLOT Annelise
- 13 ((CH)) **TWISTER OF NEWS PAQUIS** LOF : 154386/14539 - id : 250268780210873 né le 18/03/2022 (*DE PACO XZ DICKIES' TEXAS RASCALS x BAKARORO END ITUBORI DAYVANA*) Prod : MM. BENOIST Anthony et Jonathan, Prop : M. BENOIST Anthony

• CLASSE VETERAN MALE •

- 14 ((CH)) **LBK'S WE WILL ROCK YOU** AKC : RN27304503 - id : 985112005768205 né le 08/08/2014 ((CH)) *VACA VALLEY'S BOLD RULER* x ((CH)) *LBK'S TRAFFIC JAM*) Prod : Mlle KELLER Lacey, Prop : M. GOLDBLUM Hadrien

• CLASSE BABY FEMELLE •

- 15 **ANGEL OF NEWS PAQUIS** LOF : 167526 - id : 250268781999789 née le 27/10/2025 ((CH)) *TWISTER OF NEWS PAQUIS* x *REESE OF NEWS PAQUIS*) Prod : MM. BENOIST Anthony et Jonathan, Prop : M. BENOIST Anthony

• CLASSE JEUNE FEMELLE •

- 16 **ALOHA DREAM-OF-HOPE FOR AMERICAN BLACK LEGION** LOF : 166138 - id : 250269592019479 née le 14/04/2025 (*PURE PLEASURE DE L'EMPREINTE DE L'ESPOIR x DREAMCLASS OHANA LADY PERSPECTIVE*) Prod : M. Mme GARNERET Anthony / DEGRADOT Isabelle, Prop : Mme DEGRADOT Isabelle
- 17 **THORESTEEL ALICE COLOR CLOUD WONDERLAND** LOF : 165845 - id : 250268781641329 née le 07/02/2025 ((CH) *THORESTEEL PASS RED CLOUD x (CH) THORESTEEL NEW GENERATION TO WINNING COLORS*) Prod et prop : Mme MOUREU-LARRANG Laura

• CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLE •

- 18 **JC RING ANGELS HESMEE ROSE JR** : 717657 - id : 969152000004249 née le 01/09/2024 (*JC RING ANGELS DUM DUM x REA JC RING ANGELS OF ISS ARENA*) Prod : M. CRNOGORAC Jovan, Prop : M. BASQUIN Nicolas
- 19 (c) **TEXAS RASCALS VENI VIDI VICI** LOF : 165212 - id : 250269611322402 née le 20/10/2024 (*DE PACO XZ DICKIES' TEXAS RASCALS x ALPINE'S A LITTLE BIRD TOLD ME*) Prod : M. POPESCU Daniel-Marian, Prop : M. POPESCU Daniel
- 20 (c) **VAIA DE-LA-BUE-DES-TAMARIS AMERICAN BLACK LEGION** LOF : 164512 - id : 250269591815988 née le 03/08/2024 (*THANOS AMERICAN BLACK LEGION x NOUMEA AMERICAN BLACK LEGION*) Prod : M. Mme GARNERET Anthony / DEGRADOT Isabelle, Prop : M. THIEBAUD Joachim
- 21 **VENI VIDI VICI DES BERGERS ANGELIQUES** LOF : 165246 - id : 250269611304823 née le 10/09/2024 (*DIABLO LONG STEP x SIBELLE DES MOLOSSES DU SENONAIS*) Prod : M. DAUTREPPE Grégory, Prop : M. Mlle DAUTREPPE Grégory et Laura

• CLASSE OUVERTE FEMELLE •

- 22 **SHELBY REVENGE OF THE GLADIATOR'S** LOF : 148931/19131 - id : 250269699524362 née le 15/06/2021 (*NARCOTICO ILRUFFIAN DEI GLADIATORI D'ORO x WINWAR'S PYA MYSTIC SAMSTAFFHILL*) Prod et prop : Mlle DIVE Morgane
- 23 **STELLA DES AMOURS DE STAFFORD** LOF : 153056 - id : 250268723160658 née le 27/10/2021 (*THORESTEEL PASS RED CLOUD x NEMESIS LITTLE JAMA DU TEMPLE DE GAIA*) Prod et prop : M. Mme POTHIN Mathieu et Christina
- 24 **THORESTEEL THE STANDOUT TISHA** LOF : 155882/19354 - id : 250269610318816 née le 19/04/2022 ((CH) *CELIA'S BLUE EYES JIM-JERICO-COURTS x THORESTEEL PASTEL MIDNIGHT 'LOVE*) Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : M. Mme GUILLEMOT Christopher et Océane
- 25 **THUNDER-OF-LOVE BY AMERICAN BLACK LEGION** LOF : 159089/19441 - id : 250269591314574 née le 23/12/2022 (*SANDOR AMERICAN BLACK LEGION x DREAMCLASS OHANA LADY PERSPECTIVE*) Prod : M. Mme GARNERET Anthony / DEGRADOT Isabelle, Prop : Mme DEGRADOT Isabelle

• CLASSE CHAMPION FEMELLE •

- 26 (CH) **TAINI** LOF : 153166/18891 - id : 250268780128796 née le 01/01/2022 (*ORION OF WOODCASTLE'S DOGS x POLLY*) Prod et prop : Mlle KOHL Audrey
- 27 (CH) **TEXAS RASCALS TICK TICK BOOM** LOF : 158160/19536 - id : 250269699596927 née le 27/07/2022 (*JOHNNIE WALKER BAKARORO BLU-DIAMOND-ROSE x LBK'S REBEL AND PROUD TIME SQUARE*) Prod : M. POPESCU Daniel-Marian, Prop : M. POPESCU Daniel
- 28 (CH) **TIA AMERICAN BLACK LEGION** LOF : 158088/19440 - id : 250269591134935 née le 28/10/2022 (*DARK COSA NOSTRA IMPERO x NOUMEA AMERICAN BLACK LEGION*) Prod : M. Mme GARNERET Anthony / DEGRADOT Isabelle, Prop : Mme DEGRADOT Isabelle

• CLASSE VETERAN FEMELLE •

- 29 (CH) **BAKARORO END ITUBORI DAYVANA** RKF : 5099674 - id : 991001002199914 née le 28/02/2018 (*JOHNNIE WALKER BAKARORO BLU DIAMOND ROSE x EVAURA BAKARORO IRISS DELUX*) Prod : M. SAENKO Stepan, Prop : M. BENOIST Anthony
- 30 (CH) **LOLA DE L'EMPREINTE DE L'ESPOIR** LOF : 093330/13428 - id : 250269606424307 née le 26/05/2015 (*INDIANA DE L'EMPREINTE DE L'ESPOIR x GHOST GIRL DE L'EMPREINTE DE L'ESPOIR*) Prod : M. COUDOURET Steven, Prop : Mme DEVOILLE Marie-Laure
- 31 (CH) **NOUMEA AMERICAN BLACK LEGION** LOF : 115290/15785 - id : 250268731949957 née le 21/08/2017 (*MILLION OF STARS DU DOMAINE DE ROUJUS x FRENCH CHALLENGER LESPERANZA*) Prod : M. GARNERET Anthony / DEGRADOT Isabelle, Prop : Mme DEGRADOT Isabelle



FRANCE AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER

BULLETIN D'ADHESION 2026

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, affiliée à la Société Centrale Canine,
fédération nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture (arrêté du 22 mai 1969), reconnue d'utilité publique

NOUVELLE ADHESION ☐

RENOUVELLEMENT d'ADHESION ☐

N° ADHERENT

A COMPLETER PAR L'ADHERENT PRINCIPAL (en lettres capitales d'imprimerie svp)

☐ M. ☐ Mme Date de naissance

NOM PRENOM

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone E-mail

Parrainé par (facultatif)

A COMPLETER EN CAS D'ADHESION COUPLE (uniquement pour toute personne vivant sous le même toit)

☐ M. ☐ Mme Date de naissance

NOM PRENOM

Téléphone E-mail

Par la présente, je sollicite ma qualité de membre de l'association FRANCE AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER (F.A.S.T.).

Je reconnais avoir pris connaissance des Statuts et Règlement Intérieur de l'association et je reste en attente de validation de ma qualité de membre par le comité F.A.S.T. Ce n'est qu'après cette approbation que je recevrai ma carte de membre pour l'année civile en cours.

Je certifie sincères et véritables, les informations portées ci-dessus.

A Signature du ou des membres :

Le

TYPE DE MEMBRE	ADHESION UNIQUE	ADHESION COUPLE
Membre actif	€ 30 €	€ 35 € (30€ + 5€)
Membre bienfaiteur	€ 75 €	€ 87 € (75€ + 12€) ou plus

Pour tout renseignement concernant une adhésion, contactez Mme MOUREÛ-LARRANG Laura : fast.aquitaine-moureu@outlook.com

€ Chèque Bancaire (à l'ordre de F.A.S.T.)	Votre bulletin est à adresser à Mme MOUREÛ-LARRANG Laura 1165 chemin de Compostelle 40300 CAGNOTTE 06.38.23.56.97
€ Espèces	
€ Virement bancaire (précisez nom et objet) (RIB à demander à la Trésorière ou au Président)	
€ Via le site internet de la Société Centrale Canine	

Politique de confidentialité du F.A.S.T. : les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Le fichier mis en œuvre pour le suivi des adhérents est à usage exclusif de notre association et ne peut être vendu, donné ou échangé. En application des directives de la CNIL Loi 2018-493 du 20/06/2018, la Convention 108+ du 30/03/2023 et le RGPD du 26/07/2019, Art. 12, 13, 14, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétaire du F.A.S.T. : Mme MEZQUIDA Catherine fast.mezquida@gmail.com

MERCI À TOUS NOS SPONSORS

alleva
Inspired by Nature

VOTRE ANIMALERIE EN LIGNE
WIPS
west indies pet shop
www.wipshop.fr



Design by **KONG**

LE COIN CANIN 
KONG 



Agria 

